Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Se retourner contre le coach sportif suite à une blessure

---
Par Montana

Bonjour
voilà, j'ai pris des cours privé de sport avec un coach sportif au mois de mai. Il m'a demandé si je voulais bien payer toutes les séances du mois d'avance, selon lui cela aide à rester motivé pour venir aux séances. J'ai accepté car les deux premières séances me convenaient. Or j'ai eu une grave entorse de la cheville (avec fracture) suite à une des séances (avec 200 sauts en corde à sauter alors que je n'avais jamais pratiqué). La blessure n'a pas eu lieu pendant le cours donc j'ai fait jouer mon assurance perso. Evidemment je n'ai pas pu aller aux séances suivantes payées d'avances. Je demande à être remboursée et là, le coach tout gentil, fait le mort. Il finit au bout de plusieurs semaines par me répondre "je le ferai quand j'aurais le temps". Cela fait presque un mois et je n'ai pas de nouvelles. Je sais que juridiquement, cette avance peut être considérée comme des arrhes et donc que le coach n'ai pas dû de me rembourser, mais je trouve que pour 50e, ça serait la moindre des choses vu les conséquences de son mauvais coaching sur ma santé. Puis-je me retourner contre lui pour la blessure?
Je précise que je voudrais juste lui mettre un coup de pression pour le motiver à me rembourser. Je trouve son attitude tellement incorrecte .

---
Par jodelariege

bonjour
" La blessure n'a pas eu lieu pendant le cours donc j'ai fait jouer mon assurance perso. "
si la blessure n'a pas eu lieu pendant le cours vous ne pouvez pas vous retourner contre le coach

---
Par Montana

Ok merci. Ça m'apprendra à faire confiance aux gens.